

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

### Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 <sup>er</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 <sup>er</sup> secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC [arrivé à 21h30]	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

<b>Excusés :</b>	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	

### Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

---

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC	Parti démocrate-chrétien	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 20 et 21 novembre ainsi que du 11 décembre 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2019-01 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 785'000.-** destiné à la réalisation d'équipements prévus dans la 2<sup>ème</sup> phase du projet de valorisation du Jardin botanique alpin.
6. Délibération n°2019-02 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 788'500.-** destiné à l'agrandissement et à la construction respectivement de deux et quatre écopoints.
7. Résolution n° 2017-05a, présentée par Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Aldo Ortelli, au nom des Socialistes, M. Stéphane Pachoud, au nom du Mouvement citoyen genevois, et Mme Adriana Schweizer, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution d'au moins 50% du tarif des locations de locaux communaux aux résidents meyrinois. **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (M. Bocard, LR).
8. Résolution n° 2018-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant le déplacement des défibrillateurs communaux en libre accès à l'extérieur des bâtiments, le renforcement par un signallement visible ainsi que leur référencement sur le plan communal et sur le site internet communal. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Halimi, S).
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.

\* \* \*

**M. Tremblet** procède aux salutations d'usage. Il excuse Mme Tschudi-Spiropulo, Mme Hayes et M. Wrzosowski. Il souhaite, au nom de tout le Conseil, un prompt rétablissement à ces deux derniers. Il ajoute que MM. Squillaci et Gerson arriveront plus tard.

Avant de passer à l'ordre du jour, il annonce le décès, le matin de Noël, de M. Jean Widmer, ancien conseiller municipal. Ce dernier a siégé au Conseil municipal entre mars 1976 et fin mai 1987, en tant que représentant du parti radical. Il a présidé le Conseil municipal durant l'année 1986-1987. Il fut l'une des chevilles ouvrières du club des sénateurs, dont il a été le président durant de nombreuses années.

**M. Tremblet** a fait part de ses plus sincères condoléances et toute sa sympathie à son épouse et ses enfants au nom du Conseil municipal. Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 20 et 21 novembre ainsi que du 11 décembre 2018**

Il n'y a pas de remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **M. Tremblet**, sont **approuvés à l'unanimité** (28 voix).

\* \* \*

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

**M. Tremblet** fait part de différentes cartes de vœux qu'il a reçues (Ecole de la Voie Lactée, les Tambours et Fifres de Meyrin, la Maison Vaudagne, la Ludothèque, le Jardin Robinson, les établissements EPI) adressées à l'ensemble du Conseil municipal.

a) **ACG- Fonds intercommunal- subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre**

**Le président** rapporte qu'aucune résolution n'ayant été déposée par le Municipal, il n'y a donc pas d'opposition à cette décision. Par conséquent, il prend acte de la décision.

b) **42<sup>ème</sup> course pédestre à travers le coteau à Bernex**

**M. Tremblet** annonce qu'elle aura lieu le samedi 30 mars 2019 à 16h15. M. Dumalle est le chef d'équipe de Meyrin et **M. Tremblet** espère que cette dernière portera haut et loin les couleurs meyrinoises.

**c) Union des polices municipales genevoises – communiqué de presse**

Genève le 17 janvier 2019

**Les syndicats des polices municipales genevoises réagissent à l'agression  
d'APM survenue le 16 janvier 2019**

Dans la soirée du 16 janvier 2019, des agents de la police municipale de Plan-les-Ouates ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine suite à une infraction LCR. Il sied de préciser que ce genre de contrôle est effectué quotidiennement par tous les policiers municipaux du canton. Les événements d'hier soir nous rappellent la dangerosité des missions qui nous sont attribuées.

Les syndicats des polices municipales genevoises s'inquiètent de la recrudescence des violences faites à l'encontre des APM et au détriment de leur intégrité physique.

L'enquête étant toujours en cours, nous ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la situation est insoutenable. Cette agression supplémentaire figure maintenant sur la liste, déjà longue, de celles subies par les agents de police municipale de notre canton.

Nous savons tous que les cas de violence contre les fonctionnaires de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, sont en constante augmentation et nous craignons chaque jour un peu plus pour l'intégrité physique de nos collègues.

Ces faits nous rappellent que ces derniers sont encore trop peu formés pour répondre à ce type d'actes violents et que, lorsqu'un collègue est en danger, les autres agents ne peuvent lui venir en aide rapidement puisque la possibilité d'utiliser les signaux prioritaires (sirène et feux bleus) ne leur a toujours pas été accordée.

Nous rappelons ainsi que les policiers municipaux genevois sont les seuls agents de police de Suisse à n'être ni titulaires du Brevet fédéral de policier, ni dotés d'une arme de défense, pourtant nécessaires à l'exercice de leur profession, plus exigeante et plus sensible que jamais.

Un agent de police municipale peut arrêter des individus, les auditionner, effectuer des perquisitions, être blessé dans le cadre de ses missions, répondre de ses actes devant le Procureur général mais n'est toujours pas reconnu ni formé comme un policier à part entière.

Les syndicats signataires déclarent donc qu'il est grand temps que nos employeurs et nos décideurs prennent la mesure des évolutions de notre profession mais également de celles de la société dans laquelle nous l'exerçons. Nous les appelons instamment à mieux nous former, à nous accorder une juste

reconnaissance et à nous équiper de tous les moyens nécessaires pour garantir notre intégrité physique, celle de nos collègues et celle des citoyens.

Ce communiqué de presse est rédigé par les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG et UPMG). Leurs comités demeurent disponibles si de plus amples informations sont nécessaires.

Au-delà des polémiques, la crainte suscitée par la situation actuelle, force les Syndicats des polices municipales genevoises à poser une fois de plus la question de la réécriture de la LAPM concernant l'équipement. La dotation des moyens de défense et d'intervention en adéquation avec la réalité du terrain ne serait-elle pas raisonnable ?

Damien MENETREY  
Président SPMG

Cédric WIDER  
Président UPMG

**M. Tremblet** ajoute que, lors de la séance du Bureau, le Conseil administratif a précisé qu'aucun des agents municipaux à Meyrin n'a fait l'objet d'actes de violence de ce type.

**d) Prochains Conseils municipaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2019**

**M. Tremblet** fait part des dates des séances du 2<sup>ème</sup> semestre :

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
9 septembre	<b>17 septembre</b>	
7 octobre	<b>15 octobre</b>	Présentation du budget 2020
11 novembre	<b>19 novembre</b>	Vote du budget 2020
	<b>20 novembre</b>	Séance de réserve (budget 2020)
2 décembre	<b>10 décembre</b>	
	<b>11 décembre</b>	Séance de réserve

**e) La photo prévue du Conseil municipal**

**Le président** rapporte que la photo qui était prévue le soir-même, a dû être reportée au prochain Conseil municipal, étant donné que le photographe officiel est malade. Au nom de l'assemblée, il lui souhaite un prompt rétablissement.

**f) Email du dimanche 3 février 2019 de M. Cornuz concernant la destination du voyage de législature**

Chers collègues du Bureau,

Aujourd'hui, plusieurs dizaines de personnes, toutes générations confondues, ont défilé dans plusieurs grandes villes de Suisse. Ils étaient 4'000 rien qu'à Genève selon la police, mais sans doute légèrement plus selon les organisateurs.

L'appel de la population aux politiques pour leur demander d'enfin agir concrètement afin de prendre des décisions capables de réduire rapidement et drastiquement notre empreinte carbone résonne très fortement dans ma tête à l'issue de cette seconde journée de mobilisation en Suisse, après la première initiée par la jeunesse de notre pays.

À l'échelle de notre commune, notre capacité d'agir et d'impacter sur la baisse de notre bilan carbone reste limitée. Ça ne veut pas dire pour autant que nous devons rester les bras croisés en espérant que les décisions et propositions viendront du Canton ou de la Confédération. Nous avons aussi le devoir de contribuer à notre échelle, tant dans nos décisions politiques que dans l'exemple à faire suivre aux yeux de nos concitoyens meyrinois.

C'est l'objet de ce message que je vous délivre ce soir, avec la demande expresse à notre président de bien vouloir l'ajouter et le lire dans les communications du bureau.

Je vous demande de faire voter notre hémicycle au point des communications du Bureau sur l'annulation de notre déplacement à Porto, puisque ce voyage ne peut se faire qu'en avion, et de nous donner un mois supplémentaire, soit jusqu'au Conseil municipal de mars pour proposer 3 autres destinations de voyage en train.

Nous avons déjà effectué un déplacement en train à Marseille il y a 5 ans pour le voyage de fin de la législature précédente, à la satisfaction évidente des participants. La jeune militante suédoise Greta Thunberg s'est elle aussi rendu au World Economic Forum en train depuis son pays, démontrant qu'il est possible de faire bien mieux que les 1'500 participants qui ont opté pour un déplacement en jet privés pour se rendre à Davos.

Par ce geste, nous pourrions démontrer que nous sommes véritablement à l'écoute des préoccupations d'une partie grandissante de la population, et que les politiques, bien souvent critiqués au cours de ces manifestations pour leur manque d'écoute ou de prise en considération, peuvent aussi prouver le contraire de ce qui leur est reproché. Certains jugeront peut-être ce vote trop symbolique à défaut d'être véritablement efficace, mais je suis personnellement convaincu qu'il peut aussi participer à la restauration de la confiance envers les élus chez les personnes déçues par notre mission politique.

Je regrette évidemment la perspective de ne pas pouvoir découvrir cette magnifique ville de Porto, mais je vois mal comment nous pourrions justifier ce

**Séance du 5 février 2019  
tenue en séance ordinaire**

déplacement, alors que la population fait de son côté déjà beaucoup d'efforts à titre individuel et appelle nos institutions à en faire de même.

Pour tous les habitants de ce pays, toutes générations confondues, et pour la Planète qui est notre unique foyer commun, d'avance, je vous remercie.

Eric Cornuz  
1er vice-président du Conseil municipal

**M. Tremblet** propose de débattre de ce sujet à présent ou de le faire dans les propositions individuelles.

**M. Cornuz** répond que le moment lui importe peu pour autant que cela soit discuté lors de cette séance, car la prochaine sera trop tard, ne serait-ce que pour des questions d'organisation comme le secrétariat général l'a communiqué d'ailleurs.

**M. Tremblet** opte d'en discuter dans l'immédiat, étant donné que le courriel de M. Cornuz vient d'être lu.

**M. Bocard** remarque qu'à part les membres du Bureau, les autres conseillers municipaux n'ont pas été informés. Certains conseillers ont déjà annoncé leur participation au voyage. Pour sa part, cela ne le dérange pas du tout de prendre le train et même de rester en Suisse, en prenant le train des glaciers. Par contre, il trouve regrettable le retournement de situation. Dans un premier email, M. Cornuz avait dit qu'une fois tous les cinq ans, il n'était pas pénalisant de prendre l'avion. Mais voilà, les élections approchant, M. Cornuz étant le candidat au Conseil administratif pour les Verts, envoie le mail. Il suggère que ce sujet soit traité dans les propositions individuelles. Pour sa part, il ne serait pas opposé à une visite en Suisse et que les retombées économiques du voyage reviennent au pays tout en visitant des endroits peu connus.

Toutefois, **M. Bocard** imagine que le secrétariat général a déjà commencé à prendre contact avec une compagnie aérienne pour pré-réserver les billets, voire même effectué d'autres démarches en lien avec le voyage à Porto. Il comprend que ce battement d'ailes, induit par le retournement des Verts, a une répercussion bien plus importante que celle à laquelle on pourrait s'attendre.

**M. Tremblet** rappelle que le délai pour s'inscrire à ce voyage est échu depuis le premier 1<sup>er</sup> février et seuls 16 conseillers municipaux sur 33 ont répondu.

**M. Gaetanino** n'était pas au courant du mail de M. Cornuz et il trouve effectivement important que, pour de tels sujets, l'information soit envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux. Il se demande si la prise de conscience de certains conseillers municipaux n'est pas en lien avec le budget d'économie des prestations envers la population, qui a été voté. Il rappelle qu'il avait fait la proposition d'annuler complètement le voyage de législature, non pas pour des raisons écologiques, mais pour des raisons financières. S'il faut redonner la

confiance aux citoyens, le seul moyen serait effectivement d'annuler ce voyage. Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

**M. Fabre** comprend que 2020 approchant, l'on est également dans la démagogie la plus totale du côté des Verts ainsi que du côté de M. Gaetanino, qui fait du populisme de bas étage. Pour les socialistes, le fait d'aller à Porto en avion entraîne la prise de conscience suivante ; l'empreinte écologique est de savoir si on le prend une fois ou plusieurs par an. Il trouve que son empreinte carbone est tout à fait raisonnable. Il annonce que la liberté de vote est laissée à chaque membre du parti socialiste.

**Mme Girardet** rejoint parfaitement l'avis de M. Fabre. Elle pense qu'un voyage en avion une fois tous les 5 ans n'est pas la mer à boire. Par ailleurs, elle a vu une émission à la télévision, qui constatait que les personnes qui prennent le plus l'avion sont les jeunes et les familles, car les tarifs sont nettement plus avantageux que ceux du train. Son groupe est favorable au maintien du voyage à Porto.

**Mme Hartmann** est surprise par les propos du parti socialiste. Elle ne comprend pas cette désinformation concernant les impacts de chaque vol sur l'environnement. Au niveau des statistiques, chaque vol a un impact assez lourd en termes de dégagement de gaz carbonique et de particules fines et cela n'est pas forcément sain. Elle rejoint l'avis exprimé par M. Bocard : il y a plein de choses à découvrir en Suisse. Il lui semble que l'exotisme ne se trouve pas forcément à des milliers de kilomètres.

**Mme Schweizer** est tout à fait d'accord avec le MCG. Il s'agit d'un voyage tous les cinq ans et le Conseil a voté favorablement la destination de Porto l'été dernier. Elle ne pense pas que ce vol fera la différence. Il suffit de ne pas prendre l'avion le reste de l'année et de faire attention à nos déplacements, mais pas dans ce cadre. Elle ne voit pas d'inconvénients à ce que, lors des prochains voyages, cette question du voyage en avion soit prise en considération.

**M. Jimenay** trouve également que le mail de M. Cornuz de dernière minute est un peu trop opportuniste. Il annonce que son groupe ne soutiendra pas cette proposition étant donné l'impact minime de ce voyage. La sortie des maires et du Conseil d'Etat se fait également en avion et cela ne pose aucun problème.

**M. Bocard** déplore que, quelle que soit la décision prise, la moitié du Conseil municipal risque de ne pas venir. Or, l'objectif de ce voyage est que les conseillers passent un bon moment après avoir travaillé ensemble durant quelques années. Sa position serait que M. Cornuz décide d'annuler le voyage à Porto, en tant que futur président du Conseil municipal, et qu'il décide de la destination sans que le Conseil s'écharpe sur ce sujet.

**M. Cornuz** n'est pas surpris par les réactions, mais il se dit heureux de cette discussion. Il va essayer de répondre à chacun d'entre eux. Concernant la remarque de M. Bocard, à propos de l'information qui a été donnée uniquement au Bureau et au Conseil administratif, il signale qu'à part M. Gaetanino, tous les groupes de l'hémicycle sont représentés au Bureau ; il était donc très aisé aux membres de pouvoir relier cette information à leur groupe. Quant à la suspicion

d'opportunisme, cela n'est pas la raison première qui a donné lieu à ce revirement. Personne ne peut ignorer le mouvement populaire qui s'est mis en place. Et il existe deux solutions : soit en le regarde passer comme les vaches regardent passer les trains et l'on continue à brouter tranquillement, soit l'on se dit que quelque chose est en train de se passer et la population l'exprime. Peut-on répondre à leur demande d'une manière ou d'une autre ? Visiblement, dans l'hémicycle, cet appel a été entendu, mais ne sera pas écouté. Il trouve cela fort regrettable, même s'il l'entend volontiers. Il estime que l'urgence climatique ne date pas de hier, et s'il a pu, par le passé, évoquer dans un précédent email, que cela n'était pas grave une fois tous les cinq ans, il comprend que les positions peuvent changer. Aujourd'hui, cela n'est plus une priorité. La politique est la capacité de s'adapter aux courants, aux mouvements, aux événements qui traversent la vie. On pourrait effectivement penser que cette façon d'agir met en lumière le candidat vert. Il souhaite se battre pour le bien des concitoyens, du pays et de la planète. Voilà son objectif premier et il aurait aimé qu'il puisse être suivi par beaucoup de monde. Bien sûr, on peut reprocher aux jeunes d'avoir manifesté alors qu'ils prennent eux-mêmes l'avion. Et il sent un prétexte dans cette critique pour continuer comme avant à prendre l'avion, étant donné qu'eux aussi le font. Et si personne ne prend la décision de stopper cette mauvaise habitude en se rejetant la balle, il n'y aura jamais aucun effort d'un côté comme de l'autre. De plus, certaines écoles et collèges ont fait une demande ferme pour annuler leur voyage d'études en avion pour privilégier le train. Les jeunes qui manifestent ont donc démontré leur volonté de passer de la parole à l'acte. Et c'est quelque chose qui aurait pu se faire également au sein du Conseil municipal. Enfin, en réponse à la remarque de M. Boccard, il ne souhaite pas prendre cette décision seul, car le président du Conseil municipal n'est pas un dictateur qui décide pour tout le monde. La décision de la destination a été prise de manière collégiale et démocratique. Par conséquent, si le président souhaite la remettre en question, c'est par un choix démocratique que cela doit se faire.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** passe au vote pour **savoir si le Conseil municipal souhaite annuler la destination du voyage de législature à Porto**. Cette proposition est refusée par 15 non, 6 oui et 7 abstentions.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Délibération n° 2010-26 relative à l'ouverture d'une permanence juridique communale spécialisée dans l'aide aux locataires**

La délibération n° 2010-26, présentée par Jacques Robert, au nom du parti socialiste, relative à l'ouverture d'une subvention annuelle de CHF 20'000.- destinée à une permanence juridique communale spécialisée dans l'aide aux locataires, a été proposée en 2010 dans le contexte de la construction des

Vergers. En effet, la crainte des dépositaires résidait dans les conséquences potentielles des déménagements à venir. Ils redoutaient que les appartements libérés subissent des augmentations de loyer lors des nouvelles locations.

Cette délibération a été traitée lors de deux commissions politiques (commission action sociale du 19 janvier 2011 et commission développement social local et solidarités du 24 juin 2014) qui ont auditionné Maître Aellen, répondant de l'antenne juridique communale, et Maître Dandrès, avocat employé à l'ASLOCA.

A l'issue de ces commissions, les avis sont mitigés. En effet, la majorité des élus partageait la crainte des dépositaires, mais tous n'étaient pas convaincus par la solution proposée. L'ASLOCA, quant à elle, ne jugeait pas utile d'avoir une antenne dans une commune en particulier, mais s'était dite disposée à assurer quelques séances d'informations aux locataires, si nécessaire. En outre, il avait été relevé que Meyrin disposait déjà d'une antenne juridique, certes généraliste, et de services sociaux communaux (services AIN et DSE).

Compte tenu de ces éléments et de la situation différente aujourd'hui (en 2019), le Conseil administratif propose de retirer cette délibération de l'inventaire des objets politiques.

#### **Signature du contrat entre la Commune et la coopérative agricole de la ferme du quartier des Vergers**

Le Conseil a signé, en date du 29 janvier 2019, le contrat liant la Commune à la Coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers.

La coopérative entrera en fonction le 4 février prochain. Les missions qui lui sont confiées concernent :

- l'entretien des espaces publics du quartier (domaines communal et dépendances), hors viabilité hivernale et balayage mécanique des cheminements,
- l'exploitation de parcelles pour la production agricole,
- la sensibilisation et les animations dans le quartier, en lien avec les questions de l'alimentation saine et de santé publique.

Le chantier étant en cours, l'intervention de la Coopérative se fait uniquement sur les secteurs entièrement réceptionnés.

#### **Coopérative d'habitation les Ailes – aménagements extérieurs et accès à la tour C3.**

Suite au courrier de la Coopérative d'habitation des Ailes adressé au Conseil municipal et daté du 7 novembre, courrier que ce dernier a renvoyé au Conseil administratif, nous avons répondu en date du 18 décembre en reprenant les éléments de réponse donnés lors de la séance du Conseil municipal du 20 novembre 2018.

\* \* \*

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 23 mai 2017, question de M. Jimenay*

**Disparition du panneau d'affichage des sociétés à Champs-Fréchets**

Conformément au plan directeur d'affichage communal voté par le Conseil municipal, 9 bornes d'affichage associatives ont remplacé les panneaux d'affichages sociétés. Le panneau d'affichage sociétés de Champs-Fréchets a ainsi été remplacé par une borne d'affichage associative à l'entrée du parking de Champs-Fréchets.

*Séance du 6 février 2018, question de M. Jimenay*

**Règlements Fonds d'art et énergie sur le net**

La dernière version des règlements du Fonds d'art contemporain et du Fonds énergie se trouve sur notre site internet, sous l'onglet *Publications*.

*Séance du 6 février 2018, question de M. Dumalle*

**Concernant la motion n° 2010-11 sur la mise en valeur de Meyrin**

La motion n° 2010-11 sur la mise en valeur de Meyrin comprend deux points dans le dispositif.

Le premier consiste à identifier un logo « phare » à la hauteur de la place de la Commune au niveau cantonal, national et international.

Le second consiste à créer un relais médiatique au niveau cantonal, fédéral et international entre autres.

Pour répondre à cette motion, la Commune a, dans un premier temps, redéfini son image en créant une nouvelle identité visuelle résolument plus moderne et repositionnant l'image de la ville selon le souhait du Conseil municipal tel qu'exprimé dans cette motion.

La Commune a par la suite adopté un plan de communication, dont l'objectif répond également à cette motion. Ce plan a pour but de mettre en valeur l'excellence de l'action communale et la qualité du vivre-ensemble meyrinois. Il s'appuie également sur des relais médiatiques. Ce plan est toujours en cours de déploiement et certaines étapes sont en cours de réflexion, dont la présence de la Commune sur les réseaux sociaux.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Jimenay*

**Informations minibus autonome sur site internet**

Toutes les informations concernant les TPG se trouvent dans la partie « mobilité » du site internet. Nous y mettons toutes les nouveautés et tenons cette page à jour. Le bus autonome (ligne XA) est représenté dans la carte du réseau qui y figure.

*Séance du 18 septembre 2018, question de Mme Hartmann*

**Concernant l'information sur le tri des déchets sur le site internet**

Les informations concernant le tri des déchets se trouvent déjà sur le site internet sous *vie pratique/environnement*. Sous l'onglet *valorisation des déchets/déchets verts*, une brève vidéo explique le tri des déchets alimentaires au moyen de la petite poubelle verte. Ces informations sont succinctes et seront revues afin de les améliorer.

*Séance du 16 octobre 2018, question de M. Dumalle*

**Véhicules du garage laissés parqués à l'angle de la rue H.-C.-Forestier et route de Mategnin rendant les manœuvres difficiles**

Des passages de la police municipale sont régulièrement effectués sur le site, des amendes apposées quand les infractions sont constatées et les véhicules gênants immédiatement déplacés. Le responsable du garage est régulièrement sensibilisé au problème.

*Séance du 11 décembre 2018, questions de M. Squillaci*

**Demande d'ajout d'une annexe à la commission de sécurité du 29.08.2018 liée à l'adjudication des marchés publics dans le domaine de la sécurité**

Conformément à la Lipad (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) et au règlement d'adjudication des marchés publics, le résumé du dossier d'évaluation ayant servi à l'adjudication n'est pas rendu public. Il a été extrait les pages 3 et 4 qui comportent le classement final et l'annexe R1/R2.

Seul le nom de l'entreprise ayant remporté le marché est rendu public. Ces deux feuilles ont été jointes aux différents documents de la commission sécurité y relative sur le site CMnet.

**Panneaux provisoires placés au chemin du Vieux-bureau**

Deux panneaux de stationnement interdit ont été placés temporairement dans le prolongement d'une zone végétalisée, implantée dans le cadre de l'aménagement d'une zone de modération de trafic. Cette mesure a été prise afin d'éviter le stationnement illicite de scooters d'une manière perpendiculaire à la chaussée. En effet, ces derniers empêchent le passage des véhicules de déneigement en raison du débordement du coffre des véhicules à deux roues sur le trottoir. Actuellement, ces panneaux ont été retirés, du fait qu'une ligne jaune continue a été marquée pour signifier l'interdiction de stationner des véhicules sur ce tronçon.

**Procédure d'appel d'offre des marchés publics – critère social**

Nous partageons la préoccupation de M. Squillaci et souhaitons compléter et affiner nos différents critères d'attribution par des aspects sociaux et de développement durable.

Une réflexion est d'ailleurs en cours avec la mise en œuvre de notre système de contrôle interne qui permettra d'harmoniser, au sein de l'administration, le processus d'appel d'offres.

D'autre part, avec l'arrivée depuis le 1<sup>er</sup> février de notre nouvelle responsable du système interne de gestion durable, nous allons pouvoir réviser nos processus

d'achats et compléter les critères d'attribution dans les limites de ce que nous permettent les lois et règlements cantonaux et fédéraux.

### **Toilettes au cimetière de Feuillasse**

La possibilité négociée à l'époque par M. Chatelain d'aller aux toilettes du restaurant voisin est toujours d'actualité.

D'autre part, il arrive que les jardiniers du cimetière donnent l'accès à leurs toilettes de service.

Pour répondre à la question de façon plus pérenne, une réflexion et une étude de faisabilité ont été entamées pour la réalisation de toilettes en dur dans le périmètre du cimetière. Une proposition de délibération vous parviendra avant l'été 2019.

*Séance du 11 décembre 2018, question de Mme Hayes*

### **Absence de luminaire à la promenade du Bois-Clair**

Après une visite sur place, il s'avère que des luminaires ne fonctionnent pas. Par conséquent, le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie a pris contact avec les SIG pour qu'ils interviennent rapidement.

**M. Jimenay** souhaite apporter un complément. Les différentes demandes qu'il a émis sont actuellement réalisées, alors qu'à l'époque cela n'était pas le cas. On a l'impression aujourd'hui que ses questions ont conduit l'administration à effectuer un travail pour des prunes. Or, ce n'est pas le cas. Il tenait à le préciser.

\* \* \*

### **5. Délibération n° 2019-01 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 785'000.- destiné à la réalisation d'équipements prévus dans la 2<sup>ème</sup> phase du projet de valorisation du Jardin botanique alpin**

**M. Tschudi** explique que cette délibération fait suite à une première étape de revalorisation du Jardin botanique alpin. Le Conseil municipal avait décidé de scinder la revalorisation de ce jardin en deux étapes. La première a été un succès puisque elle a valu deux prix au Jardin botanique alpin. Ce dernier est devenu aujourd'hui une des cartes de visite de Meyrin.

Par la suite, il a fallu réaliser rapidement la clôture, car il était trop facile d'y pénétrer la nuit. Aujourd'hui, il s'agit de terminer la deuxième étape, qui comprend trois éléments. Toutefois, certaines propositions ont dû être retirées pour rester dans l'enveloppe budgétaire à disposition. Le stockage du matériel des jardiniers est actuellement engrangé dans des containers maritimes. Il faut donc, pour des questions esthétiques, prévoir un hangar ainsi qu'un réservoir d'eau, qui, lui, n'était pas prévu au départ, car l'actuel situé sous la chèvrerie est sous-dimensionné. La consommation d'eau est beaucoup plus élevée que ce qui avait

été prévu initialement. Par conséquent, pour économiser l'eau, il est indispensable de réaliser un deuxième réservoir de 50m<sup>3</sup> sous le hangar.

Le troisième élément vise à renforcer la perméabilité des chemins. Certains avaient des doutes sur la manière de travailler sur ces chemins. L'aspect esthétique est reconnu de tous et est en cohérence avec le message de Jardin botanique alpin. Aujourd'hui, il est proposé de pouvoir le généraliser.

L'entrée en matière étant acceptée, **M. Tremblet** fait part de la volonté du bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux. Personne ne souhaitant s'exprimer à ce sujet, il met au vote le **renvoi de la délibération n° 2019-01 en commission des travaux**, qui est accepté par 28 oui à l'unanimité.

\* \* \*

6. **Délibération n° 2019-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 788'500.- destiné à l'agrandissement et à la construction respectivement de deux et quatre écopoints**

**M. Devaud** explique qu'un écopoint doit être construit vers Meyrin village. La difficulté est de trouver un emplacement suffisamment grand pour l'implanter. Il préfère attendre que la Coopérative Cité-derrière, en face de la salle communale Antoine-Verchère, termine son bâtiment. Ainsi, la Commune aura réalisé l'ensemble des 90 écopoints qui ont été voté lors de précédentes délibérations par le Conseil municipal. Pour faire face à l'augmentation de la population, notamment par les surélévations d'immeubles, qui ont été importantes au centre de la Cité, sans compter la construction de nouveaux immeubles à Cointrin, une nouvelle évaluation des besoins a été réalisée. Cette évaluation a démontré que deux écopoints existants devaient être agrandis par des bennes de 5m<sup>3</sup> afin de faire face à l'augmentation de ces déchets. Quatre nouveaux écopoints doivent être construits, à la rue François-Besson, à la rue de la Prulay 37, ainsi qu'au chemin de la Citadelle 13, à l'entrée du quartier, où de nouvelles constructions ont vu le jour. Le dernier écopoint concerne le chemin du Ruisseau 39, à Cointrin, puisque l'écopoint le plus proche, qui se situe vers la piscine des Ailes, devient trop petit pour les nouveaux bâtiments construits à cet endroit-là. Il est proposé de renvoyer cet objet à la commission environnement afin de détailler tous les éléments financiers. Il rappelle que, grâce aux écopoints, la Commune réalise une économie d'un million de facture d'incinération par année.

Personne ne souhaitant s'exprimer ni sur l'entrée en matière, ni sur le renvoi en commission de l'environnement, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2019-02 à la commission de l'environnement**. Ce renvoi est approuvé à l'unanimité par 28 oui.

\* \* \*

7. **Résolution n° 2017-05a, présentée par Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Aldo Ortelli, au nom des Socialistes, M. Stéphane Pachoud, au nom du Mouvement citoyen genevois, et Mme Adriana Schweizer, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution d'au moins 50% du tarif des locations de locaux communaux aux résidents meyrinois. Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments (M. Boccard, LR)**

**M. Boccard** fait part du rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments tenue le 27 septembre 2018, sous la présidence de M. Fabre et en présence de M. Devaud ainsi que M. Omarini, responsable du service de gérance et entretien des bâtiments, et Mme Falbriard, assistante.

*"Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments du 27 septembre 2018.*

*Ordre du jour résolution n° 2017 05, présentée par Madame Alejandra Tschudi Spiropulo pour les Verts, de Monsieur Aldo Ortelli, au nom des Socialistes Monsieur Stéphane Pachoud, au nom du MCG, et de Madame Adriana Schweizer, au nom de l'UDC, demandant une diminution d'au moins 50 % du tarif de location des locaux communaux aux résidents Meyrinois.*

*Président : Monsieur Fabre en remplacement de Madame Lüthi. Conseil administratif, Monsieur Devaud. Administration, Monsieur Omarini, chef de service Madame Falbriard, assistante. Invitée, Madame Schweitzer, résolutionnaire*

*Monsieur le président fait les salutations d'usage et ouvre la séance. Il est stipulé à Madame Schweitzer qu'ayant une charge de conseillère municipale elle est exceptionnellement invitée à assister aux débats, mais comme elle est aussi résolutionnaire, elle n'aura pas droit à des prises de parole.*

*Une autre commissaire déplore que les membres à l'origine de la résolution n'aient pas été invités. En tant que signataire, elle aurait pu expliquer le point de vue des résolutionnaires, mais parce qu'elle siège aussi dans cette commission, c'est chose impossible.*

*Monsieur le président donne la parole à Madame Schweizer, qui théoriquement ne devrait pas parler, seule représentante des résolutionnaires invitée. Madame Schweizer explique que, suite à des problèmes informatiques, elle n'a pas eu accès aux documents et elle n'a pas de dossier papier avec elle.*

*Monsieur Devaud tient à excuser l'administration par rapport à la convocation des résolutionnaires, qui est le résultat d'un malentendu. Il pense, cependant, que les signataires peuvent défendre leur résolution.*

*De son côté, l'administration a établi un tableau comparatif du coût des locations dans différentes communes genevoises.*

*Monsieur Omarini explique qu'il n'avait pas pensé devoir inviter les résolutionsnaires siégeant déjà en tant que commissaire.*

*Il se demande si cela n'incombe pas à la présidente, qui est ce soir un président ad intérim. « La patate chaude circule ».*

*Un commissaire argumente que les résolutionsnaires ont comparé les tarifs de location des salles de plusieurs communes, Meyrin pratique des tarifs nettement plus onéreux, d'où la demande de réduction d'au moins 50% des tarifs de location, les employés communaux et les conseillers municipaux ayant droit à une location gratuite par an.*

*Une commissaire résolutionsnaire informe la commission que toutes les communes pratiquent un prix pour les comuniers et un autre pour les personnes venant de l'extérieur. À Meyrin, on ne fait pas de distinction. La ligne des recettes budgétées se monte à CHF 10'000.-. Il ne pense pas mettre en danger l'équilibre budgétaire en demandant une réduction de 50%.*

*À titre d'information, la location de la salle de la ferme de la Golette pour un apéro de mariage coûte CHF 600.- pour quelques heures.*

*Monsieur Devaud précise que la ligne budgétaire 2018 se monte à CHF 10'000.- ; aujourd'hui, on en est à CHF 22'000.- de recettes. La ligne budgétaire 2019 s'élève à CHF 30'000.-.*

*Il est proposé que l'administration présente son tableau comparatif pour que les commissaires puissent juger de la situation.*

*Monsieur Omarini présente d'abord les revenus de location des salles aux Meyrinois :*

<b>Année</b>	<b>Montant en CHF</b>
2014	27'066
2015	26'244
2016	28'558
2017	31'788
2018	jusqu'à ce jour 22'532

*Il relève qu'il s'agit en moyenne d'une centaine de locations payantes par année sur les 1'300 attribuées (les associations ayant la gratuité). Les tarifs varient entre 21.- à 33.- de l'heure pour des salles de 70 à 150 personnes et de 36.- de l'heure pour des salles de plus de 200 personnes. Les prix n'ont pas augmenté depuis 20 ans. La Commune pratique des tarifs à l'heure, ce qui permet de réduire les coûts lors d'une occupation courte des locaux.*

*Le tableau comparatif est présenté, les prix, même s'ils sont à la demi-journée ou à la journée, sont comparables avec ceux de Meyrin, mais parfois aussi moins chers.*

*Beaucoup de communes font des locations forfaitaires (prise de la clé le vendredi après-midi, retour le lundi matin) ce qui permet aux locataires de ranger et nettoyer la salle en dehors de l'horaire payé.*

*À Meyrin, c'est un concierge qui ouvre la salle, donne des explications techniques, dresse un inventaire. Il ferme la salle après un état des lieux.*

*Un nettoyage complémentaire est bien souvent effectué. Si les salles sont louées à plusieurs reprises durant un week-end, la prestation en conciergerie est extrêmement importante.*

*Meyrin dispose de neuf concierges titulaires dans les bâtiments et de quatre concierges itinérants.*

*La baisse des tarifs pourrait engendrer un tourisme de location des salles, il serait difficile de vérifier si le Meyrinois locataire est l'utilisateur final de la salle et ce serait une charge de travail supplémentaire sans les ressources pour l'assurer à l'heure actuelle.*

*Un commissaire remercie Monsieur Omarini pour le tableau présenté. Pour lui, une location forfaitaire serait moins contraignante au niveau des concierges.*

*Monsieur Omarini répond que le but est d'optimiser les salles, en les louant deux à trois fois par jour.*

*Les salles étant très demandées par les associations, il apparaît que certaines réservations sont abusives. Une réflexion est engagée pour remédier à ces travers et aboutir à un nouveau règlement.*

*Un commissaire demande, au vu des recettes, quelles sont les charges induites.*

*Monsieur Omarini répond qu'il ne peut pas présenter ce chiffre en séance.*

*Monsieur Devaud explique que l'augmentation de la population meyrinoise ajoute une pression. En louant à l'heure, on optimise la possibilité d'occupation en réduisant le coût pour le locataire des locaux.*

*Il souligne que le Conseil municipal s'était déterminé pour la gratuité totale pour les associations et une gratuité par année pour le personnel communal et les conseillers municipaux.*

*Une commissaire souligne que les salles mises à disposition par les coopératives aux Vergers sont déjà prises d'assaut. Pour elle, ce sont les associations qui, au travers d'une utilisation abusive de la gratuité, entraîne des coûts importants au niveau des concierges, car ce sont ces derniers qui exécutent le nettoyage final.*

*Monsieur Devaud explique que le niveau de propreté et de salubrité pour le rendu des salles est une exigence première (cuisines scolaires etc.). De plus, la venue du concierge en fin de location permet de constater toute casse ou dégâts causés.*

*Plusieurs conseillers municipaux font part de leur expérience lors de la location de salles à Meyrin ou dans d'autres communes.*

*Un commissaire pense que la location à la journée ou à la demi-journée serait une bonne solution et aussi plus simple pour la gestion, il souligne que l'accès à l'utilisation des salles est un lien social important.*

*Une autre propose une mixité dans la tarification, soit un tarif horaire soit au forfait demi-journée ou journée.*

*Une commissaire rappelle que la résolution est le reflet des doléances entendues quant à la non disponibilité de salles et au tarif de location. Elle souligne qu'une tarification forfaitaire d'honoraires donne plus d'air à l'administration.*

*Un commissaire souligne le fait que le service de la gérance mène déjà une réflexion sur un nouveau règlement de location des salles, qui devrait être présenté au Conseil administratif fin 2018. Une piste à explorer étant d'attribuer prioritairement certaines salles aux associations et d'autres aux privés.*

*Le président avance une proposition : « que les résolutionnaires déposent une motion devant le Conseil administratif pour obtenir une proposition chiffrée. »*

*Un commissaire demande de surseoir à cette résolution afin d'explorer les pistes mises à jour ce soir.*

*Une commissaire résolutionnaire rappelle qu'ils attendent une réponse depuis plus d'une année et qu'ils ne souhaitent pas attendre davantage.*

*Une commissaire estime que la résolution doit être amendée afin de satisfaire les demandes d'une majorité de citoyens en termes de location de salle. Elle propose qu'en attendant les résultats du travail entrepris par l'administration, les prix soient revus à la baisse et mis au forfait demi-journée ou journée.*

*Le président met aux voix la proposition de surseoir à la résolution.*

*Cette solution est refusée par 6 non (2 Verts, 1PDC, 1 UDC, 2 MCG), trois oui (1 PDC et 2 PLR) et deux abstentions (2 PS).*

*La commissaire formule son amendement « pour une tarification forfaitaire à la demi-journée ou à la journée. »*

*Monsieur Devaud lui demande sur quelle base seraient établis ces tarifs.*

*Un commissaire propose, au vu de cet amendement pas très clairement formulé, que la résolution soit votée ce soir et amendée en plénière.*

*Le président met aux voix la résolution. Elle est acceptée par 4 oui (2 Verts, 1 UDC, 1 MCG), 1 non (PDC) et 6 abstentions (2 PS, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG).*

*Monsieur Devaud indique attendre la séance plénière pour pouvoir débiter le travail de façon cohérente*

*Mais que voilà de beaux débats en perspective...."*

**M. Tremblet** fait part d'un **amendement déposé par le PDC**, demandant de modifier le texte du titre de la résolution dans sa quatrième ligne, en remplaçant

"au moins de 50%" par **"une diminution d'un tiers" des locaux des tarifs communaux aux résidents meyrinois.**

**M. Jimenay** comprend que cette proposition de diminuer le tarif apportera un soulagement financier aux locataires potentiels des infrastructures communales, qui, il ne faut pas l'oublier, ont déjà mis la main au portefeuille via les impôts communaux. De plus, la baisse d'un tiers, ne donnera pas de casse-tête comptable, ni de travail insurmontable à l'administration, puisqu'il s'agit de diviser les prix actuels par **3** et d'en retirer 1 et n'appliquer que le montant des 2/3 restants. Cerise sur le gâteau, son application donnera des résultats à chiffres ronds, puisque les prix pratiqués actuellement sont multiples de **3**.

Bien entendu, ce rabais s'appliquera sur tous les tarifs horaires et à la location de la cuisine, mais pas au montant de la caution ni à celui de la location de la vaisselle qui resteront les mêmes.

Par sa teneur simple, proactive et consensuelle, cet amendement devrait bénéficier, il n'en doute pas, de l'adhésion de tous les partis et il remercie par avance de lui donner une suite favorable.

**M. Fabre** déclare qu'il ne comprend pas pourquoi il faudrait s'en tenir à 33% au lieu de 50% comme le demande la résolution. Il a du mal à comprendre... Pour sa part, il souhaite un retour en commission de cet objet afin d'établir un règlement propre. Il laisse le président juger de la proposition la plus éloignée entre les deux.

**M. Tremblet** comprend que la proposition des socialistes est la plus éloignée. Il demande aux personnes qui ont demandé la parole de s'exprimer sur la question du renvoi en commission.

**M. Serrano** est d'accord avec M. Fabre. Il trouve également que le débat n'est pas abouti. Ce sujet est peut être anodin, mais il a une connotation très importante, car cela touche les gens et leur portemonnaie. Comme l'a relevé M. Jimenay, les habitants paient déjà leurs impôts. Il approuve le renvoi en commission.

**M. Amato** annonce que les Verts sont totalement opposés à cette proposition. En effet, cette résolution traîne depuis deux ans et il est temps de prendre une décision. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une délibération. La résolution donne juste l'indication d'une volonté politique. De plus, le règlement devra être établi par l'administration et non par les conseillers. Les Verts refuseront le renvoi en commission.

**M. Jimenay** comprend l'hésitation de M. Fabre, mais il trouve que retourner en commission coûtera plus cher que de prendre une décision.

**Mme Girardet** trouve la proposition de M. Fabre intéressante, mais néanmoins, vu le temps écoulé, il est important de trouver une solution et aller vers un amendement lui semble plus propice.

**M. Fabre**, au vu du déroulement de la commission, des résultats des votes où l'abstention a été le grand vainqueur, et au vu d'un manque certain d'informations, du nouveau règlement d'exploitation promis par l'administration et de tous les

éléments, il réitère sa demande de renvoyer cet objet en commission et ce, malgré le temps perdu et pour quelques milliers de francs. Les Socialistes sont favorables à une baisse des tarifs de 50% et à un règlement d'exploitation simple et clair. Le vote sur une diminution de 50 ou 33% lui semble incohérent et inapplicable demain matin. Si l'on a attendu 18 mois pour que la commission ait lieu, il lui semble qu'un retour en commission n'est pas une aberration.

**M. Jimenay** apporte une précision: il s'agit d'un tiers de réduction et non un pourcentage.

**M. Devaud** se dit favorable au renvoi en commission et non pas parce qu'il cherche du travail. A son avis, il y a des éléments à corriger et à bien comprendre. Le monde associatif est un grand utilisateur des salles et il est important d'avoir un règlement qui en tienne compte. Si l'on prend le cas des communes qui utilisent le forfait, elles n'ont pas à restituer des salles dans un état d'hygiène impeccable, alors qu'à Meyrin, les salles doivent être remises dans un état irréprochable pour le restaurant scolaire le lendemain. Il est difficile, par conséquent, de donner la clé le vendredi et de la ramener le lundi matin. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une question de coût. Le concierge engendre également un coût important dans le fonctionnement de ces locations. Le matin même, les salles doivent être impeccables. Et il n'est pas question d'avoir des problèmes avec le DIP ou avec le service d'hygiène. L'idée de louer à l'heure permet également d'avoir une disponibilité plus grande des locations afin de satisfaire la demande. Si une location au forfait est choisie, un grand nombre de locations ne pourrait être enregistré et une perte conséquente serait à prendre en compte et qui ne serait plus en adéquation avec la charge globale. Le retour en commission ne lui paraît donc pas dénué de sens, car il est important d'avoir une vision globale du fonctionnement.

**Mme Murciano** entend les arguments du conseiller administratif, mais elle ne les cautionne pas. Après avoir attendu deux ans, les contribuables ont déjà mis la main à la poche depuis un certain temps. A son avis, il est possible d'opter pour une diminution des locations et de travailler sur le règlement à posteriori. Elle ne comprend donc pas la volonté de verrouiller cette résolution alors qu'elle fait déjà une première approche concernant la réduction des tarifs au bénéfice de la population. Il est important de faire un geste envers la population qui l'attend.

**M. Devaud** entend l'argumentation de Mme Murciano. Son objectif est que les conseillers comprennent le fonctionnement de ces locations de manière à proposer une réduction, soit de 50, soit du tiers du tarif. Il a eu le sentiment effectivement que le Conseil municipal n'avait pas la vision globale du fonctionnement du système de location avec des chiffres à l'appui cohérents et il souhaite pouvoir apporter ces éclaircissements. Il rappelle que convoquer une commission lui demande plus de travail ainsi qu'à son service. Il ne s'oppose à rien et il aimerait que ce point soit bien compris par les résolutionnaires.

**M. Gaetanino** confirme les propos tenus par M. Devaud. Il soutiendra le renvoi en commission. Il y a un souci de prix ainsi que la disponibilité des salles pour la population. Il confirme également que les associations, pour qui la location est

gratuite, sont majoritaires et il arrive souvent qu'elles annulent au dernier moment ou ne viennent tout simplement pas au rendez-vous.

**M. Serrano** est dérangé par le fait que les collaborateurs de la commune doivent aller fermer des salles à une heure du matin, même s'ils sont payés pour cela. Il faudrait trouver une autre solution pour arranger le règlement de fonctionnement. Il pense que si la résolution est votée ce soir, le règlement sera enterré. Il préfère soutenir un renvoi en commission avec une diminution du prix à la clé et permettre ainsi le traitement de l'ensemble de la thématique. Il a été déçu par le manque de préparation de la séance de commission, à laquelle il a assisté.

**M. Tremblet** rappelle que le règlement est du ressort du Conseil administratif et est en cours. Le renvoi en commission, à son avis, n'est valable que s'il y a un point à inscrire dans l'ordre du jour.

**Mme Girardet** trouve également qu'il manque passablement d'éléments selon le procès-verbal de la commission et elle a eu une impression de fouillis. Néanmoins, tout le monde est d'accord pour dire que les tarifs sont trop chers. Elle trouve étonnant de découvrir que des associations ne se présentent pas le jour de la location et trouve que des frais devraient être pris à celles qui annulent ou ne se présentent pas au dernier moment. Elle ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas voter sur l'amendement proposé et qu'une commission puisse être convoquée à posteriori pour discuter du règlement.

**M. Tremblet** pense effectivement que le Conseil administratif convoquera une commission pour présenter le règlement validé. Les deux ne sont pas incompatibles. Mais si le renvoi en commission est voté, l'amendement ne sera pas mis au vote. Dans ce cas-là, il imagine que le Conseil administratif attendra d'avoir terminé son règlement pour pouvoir convoquer la commission et avancer dans les débats, sinon cela n'aurait pas vraiment de sens.

**M. Jimenay** déclare que le président l'a précédé dans ses propos. En effet, rien n'empêche de baisser aujourd'hui le tarif et ensuite d'être informé du règlement validé par le Conseil administratif. Il encourage donc les conseillers municipaux à soutenir le vote d'une réduction des tarifs de location afin de soulager la population.

**Mme Hartmann** ne comprend pas ce qui se passe. Si la résolution est renvoyée en commission, il ne sera pas possible de traiter l'amendement de M. Jimenay, cela elle l'a compris. Mais en refusant le renvoi en commission, que se passe-t-il ? Est-ce que le président va proposer la suspension d'un texte qui doit être voté ? Ou s'agit-il de voter la réduction pour envoyer un message à la population et on laisse le Conseil administratif et l'administration faire le travail qui leur revient comme pour tous les autres objets ?

**M. Tremblet** confirme ce dernier point.

**Mme Murciano** comprend donc qu'il s'agit de voter la résolution avec un amendement possible et le règlement sera peut-être présenté un jour par la

commission de gérance, sur lequel le Conseil pourra effectuer des commentaires et des remarques sans plus, puisque cela n'est pas de sa compétence.

**M. Fabre** demande également une clarification par rapport au vote. Si le Conseil accepte la réduction d'un tiers ou de 50%, quand est-ce que cette disposition entrerait en vigueur ? Est-ce que cela serait fait en 2020 ou le lendemain matin ? Mais si ce n'est pas le cas, le Conseil a largement le temps d'en discuter avant le budget 2020.

**M. Tremblet** déclare qu'il ne sera pas possible de l'appliquer de suite étant donné que le budget 2019 a été voté avec un certain montant. Le tarif voté dans la résolution ne pourra être appliqué que pour le budget 2020.

**M. Fabre** désire, par conséquent, maintenir sa proposition de renvoi en commission.

**M. Amato** souhaite rappeler à M. Fabre qu'il a fallu une année et demie pour obtenir la convocation de la commission. Pense-t-il vraiment qu'en sept mois, ils arriveront à résoudre le problème ? En faisant en plus un règlement ?

**M. Tremblet** soumet au vote **la proposition du parti socialiste de renvoyer cette résolution en commission**. Elle est refusée par 16 non, 11 oui et 1 abstention. Il annonce que le débat se poursuit sur l'amendement proposé par M. Jimenay.

**Mme Murciano** souhaite clarifier deux ou trois points quant à la position des Verts. Ils acceptent de faire un compromis et vont se rallier à la proposition de réduction des tarifs d'un tiers émise par le PDC.

**M. Serrano** trouve évident que les tarifs posent un problème et il rejoint la position des Verts. Au PLR, ils ont estimé que 30% était un bon compromis et ils ne chipoteront pas sur les 33,33% proposés par le PDC. Il souhaite trouver une solution au problème des conditions de travail inhérentes à ces locations de salles. Il aimerait pouvoir aider le Conseil administratif dans sa tâche pour rédiger un règlement qui tienne compte de tous ces facteurs. Le PLR soutiendra donc l'amendement du PDC et encourage le reste de l'hémicycle à en faire de même.

**M. Fabre** annonce que les socialistes vont voter également le 33%. Mais néanmoins, tout comme M. Serrano, il souhaite avoir une commission pour discuter d'un règlement clair. Il maintient sa position précédente en estimant que le Conseil municipal avait le temps d'en discuter dans une commission plutôt que de voter la résolution telle quelle.

Au nom du MCG, **M. Lustenberger** a constaté qu'il existait une forte disproportion entre le nombre de locations des locaux communaux demandé par les associations et celui demandé par les résidents meyrinois. Le fait que les premières bénéficient de la gratuité y est très certainement pour quelque chose. Le MCG estime qu'un rééquilibrage est nécessaire et les coûts actuels doivent être revus afin d'être mieux adaptés aux communiens. Par conséquent, des forfaits à la demi-journée ou à la journée seraient une bonne alternative en plus du tarif

horaire actuel. Cela permettrait de réduire les coûts pour les familles. Ils attendront le retour du règlement du Conseil administratif. Il annonce que le MCG soutiendra la proposition du PDC de diminuer d'un tiers le tarif des locations.

**M. Tremblet** invite le Conseil administratif à entendre les attentes des différents groupes de l'hémicycle. Il est certain que le Conseil administratif présentera le règlement une fois que celui-ci sera entériné et sondera l'avis de la commission avant de valider son règlement. Ainsi le Conseil municipal pourra faire part de ses propositions. Mme Luthi, présidente de la commission, pourra se tenir informée de l'évolution des travaux de ce règlement afin de pouvoir convoquer la commission au plus vite.

**M. Devaud** entend les revendications du Conseil municipal et en prend acte. Il avoue avoir été mal à l'aise durant cette commission, car plusieurs éléments sont demeurés peu clairs. Il s'engage à travailler avec M. Omarini sur ce règlement au plus vite, car le travail de fond est conséquent. Il espère pouvoir trouver un créneau d'ici juin pour convoquer la commission, mais au plus tard en septembre ou en octobre.

**M. Tremblet** passe au vote de **l'amendement proposé par le PDC, visant à remplacer "la réduction d'au moins 50%" par "la réduction d'un tiers"**, qui est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité.

**Mme Murciano** fait part de la position des Verts:

"Les résolutionnaires ont effectué un travail conséquent pour comparer les tarifs des locations des salles de plusieurs communes et il en résulte la véracité que la commune de Meyrin pratique des prix bien plus élevés que les autres communes. Exception faite de la gratuité une fois par année pour le personnel de l'administration et les conseillers municipaux, la tarification à l'heure appliquée à Meyrin est particulièrement complexe. Elle implique que le citoyen qui loue une salle doit payer également le temps de préparation et le rangement et nous aurions grandement préféré une facturation forfaitaire comme elle est pratiquée par exemple à Lancy, où une location pour un anniversaire toute la journée coûte 350.- sachant que les clés sont remises au loueur le vendredi après-midi et restitué le lundi matin après nettoyage, effectué par le loueur. Considérant la facturation appliquée à Meyrin pour la même location à 21.- de l'heure, soit 50 heures, reviendrait à CHF 1050.-, soit le triple, en sachant que le tarif horaire appliqué dans l'exemple est moins onéreux. Meyrin propose des prestations de qualité. Malheureusement pas accessibles aux moyens financiers de toutes les catégories de nos citoyens. La facturation forfaitaire aurait pu peut-être apporter une plus grande souplesse et une diminution des coûts. Cette tarification horaire a pour seul avantage l'organisation d'un anniversaire d'enfant, deux heures, qui aurait un coût avoisinant les CHF 42.-. Mais pour l'organisation d'une cérémonie familiale ou un anniversaire il en serait tout autre.

L'administration craindrait un tourisme de location de salles. Soyons sérieux ! Qui aurait intérêt à louer dans notre commune alors que la sienne pratique des prix bien plus attractifs. L'administration a clairement établi que les salles sont prioritairement utilisées par nos associations et clubs meyrinois, qui bénéficient de l'entière gratuité. Les manifestations privées représentent 100 événements sur

1'300 par année. Elles n'ont donc que peu d'impact sur les recettes de la Commune. Vraisemblablement le service de gérance est en pleine réflexion sur les ressources, la répartition et le règlement affectant les locations de salles de notre commune. Nous espérons voir très prochainement, et comme nous l'a promis M. Devaud, un projet d'organisation et de tarification qui puisse être supportable pour l'administration, mais également pour le portemonnaie de nos citoyens.

Favoriser des lieux de rassemblement pour les activités sociales et communautaires est de notre responsabilité politique et pour cela nous aurions bien sûr préféré voter ce soir l'entier de la résolution et diminuer les tarifs de location d'au moins 50%, mais nous acceptons néanmoins de nous rallier à la proposition du PDC et acceptons un compromis. Il fait un pas vers la résolution. En revanche, nous nous réservons le droit de revenir sur cet objet si l'évolution ne nous semblait pas satisfaisante. Nous voulions juste tirer un coup de chapeau à M. Aldo Ortelli, qui était résolutionsnaire, et nous vous proposons de voter cette résolution amendée."

**M. Jimenay** souhaite préciser que ce tarif s'applique également à la cuisine et pas séparément de la salle comme c'est le cas actuellement.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote la **résolution n° 2017-05a amendée**,

**présentée par Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Aldo Ortelli, au nom des Socialistes, M. Stéphane Pachoud, au nom du Mouvement citoyen genevois, et Mme Adriana Schweizer, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution d'un tiers du tarif des locations de locaux communaux aux résidents meyrinois**

---

Vu l'état des finances communales;

Vu les tarifs moins onéreux appliqués dans les autres communes du canton de Genève;

Vu la décision du Conseil municipal du 15 novembre 2017 de réattribuer la gratuité une fois par année au personnel administratif et aux conseillers municipaux de la ville de Meyrin pour la location de locaux communaux;

Vu la volonté du Conseil municipal de faire bénéficier la population meyrinoise de tarifs de location plus économiques;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février 2019,

DECIDE

PAR 28 OUI; SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif de diminuer le montant du prix horaire d'un tiers pour les locations de locaux communaux à l'intention des habitants de Meyrin afin qu'ils puissent bénéficier de loyers plus modérés pour l'organisation de leurs événements privés.

*[Pause de 20h35 à 21h30]*

\* \* \*

8. **Résolution n° 2018-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant le déplacement des défibrillateurs communaux en libre accès à l'extérieur des bâtiments, le renforcement par un signallement visible ainsi que leur référencement sur le plan communal et sur le site internet communal. Rapport de la commission de sécurité (M. Halimi, S)**

**M. Halimi** donne lecture du rapport de la commission de sécurité, tenue le 19 décembre 2018, sous la présidence de M. Iswala, en présence de M. Devaud ainsi que M. Genequand, responsable du service des sports, et M. Meyer, chargé de la sécurité au travail :

*"L'objet de cette commission a été de traiter la résolution n° 2018-05, présentée par M. Amato, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin.*

*Cette résolution demande à ce que les défibrillateurs communaux en libre accès soient déplacés à l'extérieur des bâtiments tout en les signalant de manière visible et qu'ils soient également référencés sur le plan communal ainsi que sur le site internet de la Commune.*

*Le président ouvre la séance et introduit l'objet de cette commission en rappelant qu'en cas d'arrêt cardiaque en milieu non-hospitalier, le taux de survie se situe à 5% ; c'est pourquoi assurer le libre accès de la population meyrinoise aux défibrillateurs s'avère vital en cas de besoin.*

*Ensuite, le président passe la parole à M. Devaud, qui rappelle que, depuis 2007, le déploiement des défibrillateurs dans la Commune est confié au service des sports, santé et sécurité au travail et c'est pour cette raison que c'est lui, avec M. Genequand et M. Meyer, qui assistent à cette commission de sécurité au lieu*

*du conseiller administratif délégué M. Tschudi et M. Marti, responsable du service de la sécurité.*

*Après ces explications, le président passe la parole au résolutionnaire qui explique que l'objectif de cette résolution est d'augmenter le taux de survie des personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire en mettant justement à disposition de la population meyrinoise des défibrillateurs sur l'espace public. Il rappelle ensuite qu'actuellement, sur la Commune, seul un défibrillateur se trouve à l'extérieur et en libre-service ; il s'agit de celui installé dans l'espace workout.*

*Ensuite, la parole est passée à M. Genequand qui explique que les premiers défibrillateurs ont été acquis en 2003 par le service des sports qui les a installés dans les piscines. Ces défibrillateurs ont permis aux gardiens de piscine de se former à leur utilisation et c'est ainsi que deux vies ont pu être sauvées.*

*Puis, M. Meyer prend la parole et explique que les défibrillateurs acquis en 2003 ne pouvaient être utilisés que par des personnes formées telles que les gardiens de piscine et la police municipale. Puis, en 2012, la Commune met en place 13 défibrillateurs qui, eux, peuvent être manipulés par tout un chacun grâce à leur utilisation simple. Cependant, sur recommandations de l'OCIRT et du Médecin cantonal, ces appareils ont dû être installés à l'intérieur des bâtiments. Ce n'est qu'en 2018 que le premier défibrillateur a été installé à l'extérieur, celui sur la place du workout.*

*M. Meyer explique ensuite que les lieux d'emplacement des défibrillateurs sont définis selon des critères établis par l'OCIRT et le Médecin cantonal comme par exemple la grande fréquence d'un lieu de passage. Se basant sur ces critères, la Commune a procédé à l'installation de 15 défibrillateurs sur le territoire et leurs emplacements ont déjà été signalés à la centrale 144 et sont également référencés sur le site internet communal.*

*Après ces explications, le débat est ouvert.*

*Un commissaire estime qu'il faudrait former la population à l'utilisation des défibrillateurs, ce à quoi le résolutionnaire répond qu'une formation n'est pas nécessaire au vu de leur facilité d'utilisation, il ajoute que même un enfant de dix ans peut manipuler ces appareils. Toutefois, il reste ouvert à des propositions de modification de la résolution.*

*Un autre commissaire soutient aussi l'idée de dispenser une formation à la population souhaitant apprendre l'utilisation des défibrillateurs et se familiariser aux premiers soins.*

*Une autre commissaire demande si les véhicules communaux sont équipés de défibrillateurs, ce à quoi un autre commissaire répond que seul le camion pompier, qui intervient le plus souvent, est équipé d'un tel appareil.*

*Un des commissaires souligne encore la facilité d'utilisation de ces appareils et estime qu'une formation n'est pas nécessaire.*

*Suite à la question d'un commissaire en lien avec les prix des appareils, M. Devaud explique que, en fonction de la décision de la commission, l'administration reviendra avec une délibération chiffrée, où le prix pourra être discuté.*

*Revenant sur les propositions de formulations exprimées par les commissaires, le résolveur propose de modifier la résolution aux points 1 et 2 et ajoute un point 5 qui demande « d'inclure les entreprises dans la démarche de sensibilisation. »*

*Le président soumet cette modification au vote qui est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC et 2 MCG).*

*Le président soumet à nouveau au vote la résolution telle qu'amendée qui est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC et 2 MCG)."*

**M. Jimenay** souhaite déposer un amendement qui consiste à ajouter un sixième point dans le dispositif "d'organiser une formation de base pour l'ensemble des conseillers municipaux". Il fait part de la position du PDC:

*"Avant d'aborder le point précis de l'amendement, j'aimerais féliciter et applaudir chaleureusement l'initiative fort opportune de M. Amato de présenter, ce que j'appellerais, une importante résolution.*

*En lisant très attentivement le procès-verbal de la commission au cours de laquelle mon compagnon de parti, M. Squillaci, m'a brillamment remplacé, je me suis aperçu que la proposition précitée n'a pas bénéficié d'un préavis voté.*

*Considérant que l'implication des conseillers municipaux, en leur qualité d'autorités, pourrait avoir une influence exemplaire et incitative, lors de la réalisation de la sensibilisation de la population, formellement citée au point 2 du même décide, c'est avec plaisir, chers collègues, que je vous invite à soutenir massivement la légère, mais je pense, pertinente modification que le modeste amendement qui vous est présenté ce soir, propose."*

**M. Amato** accueille avec plaisir cet amendement et remercie M. Jimenay de l'avoir déposé. Cette discussion a eu lieu lors de la commission et proposait d'offrir une formation à l'ensemble de la population ce qui semblait fort compliquée et très cher. Avoir 33 personnes formées de plus sur le terrain, il pense que c'est une bonne idée.

**M. Fabre** estime que l'amendement va dans le bon sens. En effet, les conseillers municipaux sont présents à plusieurs manifestations, où les gens sont malheureusement susceptibles de s'écrouler brutalement. Il trouve opportun d'accompagner la mise en place de défibrillateurs à l'extérieur des bâtiments par la formation des autorités et du personnel. Les Socialistes vont donc soutenir cet amendement et encouragent les autres partis à en faire autant.

**M. Serrano** trouve l'idée excellente. Cette démarche, qu'il trouve noble, de porter secours à autrui, inspire son côté radical profond. C'est aussi ça l'humanisme, ne pas faire que pour soi, mais aussi pour les autres. Le PLR soutiendra cet amendement.

**Mme Girardet** abonde dans le sens de ses préopinants et trouve la proposition très intéressante.

**M. Tremblet** passe au vote de **l'amendement du PDC qui propose d'ajouter un sixième point au dispositif « d'organiser une formation pour l'ensemble des conseillers municipaux »**, qui est accepté à l'unanimité par 29 oui.

Le président ouvre le débat sur la résolution.

Au nom du PLR, **M. Serrano** fait la déclaration suivante :

"Meyrin, par essence et par nature, est une commune pionnière et cela depuis ses débuts. De manière assez précoce, nous nous sommes dotés de défibrillateurs semi-automatiques (DSA) dans les lieux importants, sensibles ou très fréquentés. Notre police dispose aussi d'un défibrillateur semi-automatique en cas de besoin. La voie tracée était bonne, son maintien actuel l'est aussi, mais nous devons penser au futur.

La résolution présentée va dans le sens d'une meilleure mise à disposition de ces moyens et constitue une mesure de santé publique. Même si nous disposons des meilleurs services ambulanciers, complétés par le service du cardio-mobile, la vie peut s'échapper en un rien de temps qu'il ne faut pour le dire. Sur cette base, un économiste dirait qu'une vie n'a pas de prix, mais engendre des coûts.

Ce soir, le PLR emboîtera le pas aux Verts de Meyrin sur ce dossier. Notre parti estime que nous devons engager des deniers publics afin d'améliorer encore les chances de survie en cas de malaise cardiaque. En effet, ce sont les premières minutes qui comptent, dans ce type de pathologie et rien d'autre. Malheureusement, bien souvent, lorsque les services de sauvetage arrivent, les jeux sont déjà faits. Pour le PLR, la thématique de pouvoir disposer de ces défibrillateurs semi-automatiques est une évidence et nous soutiendrons complètement cette démarche.

Par contre, nous sommes un peu déçus de la timidité de cette résolution sur les mesures d'accompagnement. En effet, nous aurions souhaité que la présente résolution intègre plus largement une formation de base aux premiers secours pour tout un chacun. Il faut savoir pour le béotien que le processus de sauvetage commence par une évaluation du type A, B, C, D et E. C'est de l'anglais et en français cela donne, voies aériennes, respiration, circulation et ensuite, si nécessaire, la défibrillation. Lorsque le premier intervenant dispose de cette formation, il est en capacité de conduire avec sérénité les manœuvres de premiers secours y compris le massage cardiaque externe qui peut, le cas échéant, être complété par la thérapie électrique délivrée par les fameux défibrillateurs. C'est bien la capacité des premiers intervenants et leur prompt réaction à mettre en œuvre les mesures de secours, complétées par une éventuelle utilisation des défibrillateurs, qui sauvent des vies ou, à tout le moins, préservent les fonctions circulatoires du corps humain augmentant ainsi les chances de survie en attendant des moyens lourds. Vous l'aurez compris, le PLR

se préoccupe de mettre à disposition des moyens modernes afin de maximiser les chances de survie par l'application rapide de ces thérapies. Nous sommes, par contre, enclins à penser que la démarche doit s'étendre aussi à la formation sur les premiers secours de manière plus large pour maximiser les chances de chacun.

Nous invitons donc les initiants à persévérer dans la démarche, mais aussi à la Commune à promouvoir activement des formations dans ce sens. Seule une formation de base conjuguée avec les outils adéquats sont de nature à faire baisser le taux de mortalité.

A titre personnel, je peux vous dire que j'ai pratiqué trois réanimations dans ma vie. Je n'en retire aucune gloire ni aucun mérite. J'ai simplement essayé de porter secours dans une démarche profondément humaine. Je caresse le secret espoir que si je devais défaillir un bon samaritain arriverait à vaincre ses peurs et à me porter secours. Il est aussi de notre rôle de pousser le citoyen de Meyrin à avancer sur ce thème pour le bien de l'ensemble de la société. Le PLR vous invite donc à soutenir cette résolution."

**M. Amato** donne connaissance de la position des Verts :

"Je voudrais remercier M. Halimi pour son rapport. Lors de cette commission, nous avons eu une très bonne présentation de la part de l'administration et nous l'en remercions, laquelle a déjà pris les devants pour appliquer le contenu de cette résolution. La commission a permis de travailler cette résolution et elle a été améliorée grâce à l'intelligence collective. Les travaux ont permis d'ajouter un point concernant la sensibilisation, l'information à la population, et l'implication des entreprises. De plus, il a été identifié que certains défibrillateurs pourraient être déplacés, mais surtout qu'il serait plus pertinent d'en ajouter des nouveaux en extérieur, ce pourquoi il a été décidé de modifier les *décide* en conséquence.

La perspective du déploiement du concept de *first responders* sur le Canton est réjouissante et j'espère que la commune de Meyrin sera partie prenante au plus vite et ceci avec le déploiement de ces défibrillateurs accessibles à tous. L'unanimité qui, j'espère, se dessine ce soir, nous réjouit. Nous espérons retrouver cette même unanimité lors du vote de la prochaine délibération qui devrait venir d'ici la fin de l'année.

Je suis M. Serrano dans l'espoir de voir une formation plus poussée que juste une sensibilisation pour l'ensemble de la population qui puisse être offerte par la Commune. Et ceci en lien avec nos Samaritains qui ont les compétences de former grandement notre population.

Les Verts dépositaires de cette résolution voteront évidemment favorablement celle-ci et attendent au plus vite la délibération pour qu'elle puisse être mise en œuvre, et surtout suivront le dossier de près."

Au nom du MCG, **M. Pachoud** fait part de la position de son groupe :

"Cette résolution demandant de mettre des défibrillateurs à l'extérieur est importante : elle peut sauver des vies. Il est essentiel que ces appareils soient placés en libre accès à l'extérieur des bâtiments communaux. Il faut une bonne signalisation et l'idée de les référencer sur le site internet de la Commune est une bonne idée. Donc le groupe MCG votera en faveur de cette résolution."

**M. Jimenay** aimerait juste ajouter qu'il est évident que le PDC soutiendra cette résolution.

N'ayant pas d'autre demande de parole, **M. Tremblet** met donc en premier lieu au vote les trois amendements consistant à modifier le point 1 comme suit et à rajouter les points 2 et 5 suivants au décide :

1. *de demander au Conseil administratif de déplacer **ou de rajouter** au plus vite les défibrillateurs communaux à l'extérieur des bâtiments pour un libre accès en cas de besoin,*
2. *de proposer une sensibilisation pour la population de Meyrin,*
3. *de signaler ces défibrillateurs par des panneaux visibles par tous,*
4. *de référencer les emplacements des défibrillateurs communaux et privés sur le site internet communal ainsi que sur les plans communaux,*
5. *d'inclure les entreprises dans la démarche de sensibilisation,*
6. *d'organiser une formation pour l'ensemble des conseillers municipaux.*

Ces amendements sont **approuvés à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé au vote de la **résolution n°2018-05a amendée**,

**présentée par M. Maurice Amato, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant le déplacement des défibrillateurs communaux en libre accès à l'extérieur des bâtiments, le renforcement par un signalement visible ainsi que leur référencement sur le plan communal et sur le site internet communal**

---

Vu le risque non négligeable qu'une personne soit victime d'un arrêt cardio-respiratoire sur le domaine public en Suisse;

Vu les horaires des bâtiments dans lesquels les défibrillateurs sont enfermés actuellement;

Vu la nécessité de réagir dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque pour que la victime ait une chance de survie;

Vu les progrès techniques de ces dernières années qui ont permis la mise sur le marché de défibrillateurs externes semi-automatique performants, fiables et simples d'utilisation;

Vu l'utilisation de plus en plus fréquente de ces appareils en Suisse comme à l'étranger;

Vu l'encouragement de la Direction générale de la santé du canton de Genève (directives de juillet 2012) pour la mise à disposition de défibrillateurs dans les entreprises;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février 2019,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. de demander au Conseil administratif de déplacer ou de rajouter au plus vite les défibrillateurs communaux à l'extérieur des bâtiments pour un libre accès en cas de besoin,
2. de proposer une sensibilisation pour la population de Meyrin,
3. de signaler ces défibrillateurs par des panneaux visibles par tous,
4. de référencer les emplacements des défibrillateurs communaux et privés sur le site internet communal ainsi que sur les plans communaux,
5. d'inclure les entreprises dans la démarche de sensibilisation,
6. d'organiser une formation pour les conseillers municipaux.

\* \* \*

9. **Annonces de projets**

Néant.

\* \* \*

10. **Propositions individuelles**

**M. Jimenay** souhaite que l'on organise une visite des nouveaux locaux de la police municipale et des aînés pour les conseillers municipaux dans les prochains six mois.

\* \* \*

## 11. Questions

**M. Jimenay** a remarqué que, lorsqu'un visiteur des Vergers souhaite passer de la place de la Diversité à la rue des Arpenteurs, par le côté qui longe la route de Meyrin, que ce soit pour aller déjeuner ou dîner dans l'un des restaurants de cet endroit, le quidam se trouve dans un véritable labyrinthe d'acier et reste souvent enfermé par des barrières de métal. Il demande s'il serait possible de mettre une signalétique appropriée afin que les gens ne se retrouvent pas à tourner sans fin ?

Sa deuxième question concerne les places de parking qui ont été enlevées pour laisser la place à l'arrêt du bus scolaire sur la rue des Lattes, à hauteur de l'école. Etant donné que cet arrêt n'est plus utilisé, il souhaite savoir quand ces places seront remises à la disposition de la population.

**M. Tschudi** ne voit pas d'inconvénient à mettre une signalétique aux Vergers. Il répondra à la deuxième question lors de la prochaine séance.

\*\*\*\*\*

**M. Cornuz** revient sur le renvoi en commission de la résolution sur la Grande Marche de la Paix, votée le 16 octobre dernier. Il a envoyé un mail au président de la commission administration générale, avec l'administration en copie, en lui demandant d'organiser assez rapidement cette commission, puisque cette Grande Marche débutera à Delhi en septembre 2019. Même si l'arrivée est prévue en septembre 2020, il faut discuter sur la manière dont la Commune souhaite apporter son soutien. Il rapporte que son mail est resté sans réponse ainsi que sa relance un mois plus tard. Il demande s'il serait possible de convoquer rapidement la commission afin de pouvoir entrer dans le vif du sujet.

\*\*\*\*\*

**M. Grognuz** souhaite savoir quand la barrière de chantier, située à l'entrée du hameau de Mategnin depuis bientôt deux ans, va disparaître.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** demande si le Conseil a fait le nécessaire pour trouver des solutions au chemin des Ceps pour empêcher les frontaliers de passer par ce tronçon pour contourner les bouchons de la route de Meyrin vers la douane de St-Genis. Il lui semble que le maire avait répondu que des solutions étaient en cours, qu'en est-il aujourd'hui ?

**M. Tschudi** annonce que des solutions ont été trouvées, discutées avec les riverains et adoptées à une majorité. Aujourd'hui, le principal obstacle est qu'ils ont de la peine à obtenir les autorisations de l'Etat. Dès que cela sera fait, les potelets pourront être posés sur ce tronçon.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** revient sur une question similaire posée en décembre dernier. A la rue des Arpenteurs, il lui a été signalé qu'aucune place n'est réservée pour la livraison des commerçants. Les livreurs se parquent sur les places du service du feu et apparemment, les contrôleurs du stationnement s'en donnent à cœur joie en les amendant. Ses questions sont les suivantes : n'y a-t-il pas du tout de places pour les livraisons sur la rue des Arpenteurs ? Quelle solution est proposée pour la livraison des commerçants étant donné qu'il ne s'agit pas d'une rue piétonne ? Ne peut-on pas utiliser les places du service du feu et enfin ne faudrait-il pas faire preuve de bon sens et demander aux contrôleurs du stationnement d'arrêter de les amender ?

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** demande si l'on peut installer des sacs à crottes pour chiens à la rue des Boudines 15 et d'avoir une poubelle également à cet endroit. Apparemment, les personnes doivent se rendre relativement loin pour se débarrasser de leur sac.

\* \* \*

**Séance du 5 février 2019  
tenue en séance ordinaire**

**La séance est levée à 22h08/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 27 février 2019.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET